

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 05 février 2026

n° 022-26 C

Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public de transport public de voyageurs

- date de convocation le 30 janvier 2026 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de James Hallay à Jean-Marc Léoutre - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Gaëtan Pauchet à Thierry Repentin - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier

• conseillers excusés : 20

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Gamen - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Marie Perrier - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffénat - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 05 février 2026

délibération n° 022-26 C

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public de transport public de voyageurs**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé du contrôle de gestion interne et externe, de la gestion déléguée, des moyens des services et de la commande publique, en lien avec Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le 19 septembre 2024, le Conseil communautaire a approuvé la convention de délégation de service public (DSP) avec la société Transdev portant sur la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Dans l'intérêt du service délégué, il est nécessaire de compléter, certaines dispositions de la convention initiale et de l'adapter à la marge sans modification substantielle de ses éléments essentiels afin de prendre notamment en compte :

- l'évolution de l'offre des lignes Montagne du réseau Synchro Mobilités (40, 41 et 42) à compter du 20 décembre 2025,
- le renfort effectué pour les 60 ans des Aillons-Margériaz,
- la modification du tracé de la ligne 3, à compter du 7 juillet 2025,
- l'intégration de la ligne 30 au réseau Synchro Mobilités (ex-ligne S06 de la Région), conformément à la convention de coopération entre la Région et Grand Chambéry relative à la délégation de l'organisation et de l'exploitation de cette ligne.

La mise en œuvre des adaptations précédemment mentionnées entraîne une augmentation de 231 144 € (en euros 2025) pour l'année 2025, soit +0,76 % du forfait de charges par rapport au contrat initial.

Ces ajustements sont pérennisés jusqu'à la fin du contrat, impactant le forfait de charges de 1 976 581 € pour les cinq années du contrat, soit une augmentation de 1,3 % du forfait de charges par rapport au contrat initial.

Par ailleurs, l'engagement de recettes est augmenté de 4 735 € pour l'ensemble du contrat.

Le projet d'avenant n° 1, joint en annexe, modifie le contrat de DSP et ses annexes.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu le code des transports,

Vu la délibération n° 175-24 C du Conseil communautaire du 19 septembre 2024 portant attribution de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs,

Vu la délibération n° 136-25 C du Conseil communautaire du 10 juillet 2025 portant approbation de la consistance du service de transport du réseau Synchro Mobilités à compter du 5 mai 2025,

Vu la délibération n° 240-25 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2025 portant approbation de l'offre et des tarifs des lignes Montagne du réseau Synchro Mobilités à compter du 20 décembre 2025,

Vu l'avis de la commission mobilité du 26 janvier 2026.

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant et les documents à venir.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR' or similar, written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

022-26 C

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public de transport public de voyageurs
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 2 - Délégation de service public 1 - Délibérations 4 - Avenant
Date de l'acte :	05 février 2026
Annexe(s) :	avenant

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260205-lmc1H35212H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H35212H1

Date de transmission en Préfecture :	06 février 2026
Date de réception en Préfecture :	06 février 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 06 février 2026